



Municipalité de Lac-du-Cerf

19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S0
Téléphone : 819 597-2424 Télécopieur : 819 597-4036
Courriel : taxation@lac-du-cerf.ca Site Web : lac-du-cerf.info

AVIS PUBLIC

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'un projet de règlement intitulé «RÈGLEMENT NUMÉRO 288-2011 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF» a été présenté par monsieur le conseiller Robert Nault, lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue le 14 novembre 2011.

Ce projet de règlement vise à adopter un code d'éthique et de déontologie des membres du conseil qui soit conforme aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., chapitre E-15.1.0.1).

Ce code énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique, ainsi que les règles de conduite qui doivent guider les membres du conseil. Les valeurs et les règles énoncées dans ce code concernent, notamment : l'intégrité, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect envers les autres membres, les employés et les citoyens, la loyauté, la recherche de l'équité, l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil, les conflits d'intérêts, l'utilisation des ressources de la municipalité, l'utilisation ou communication de renseignements confidentiels, l'après-mandat, l'abus de confiance et malversation ainsi que les sanctions que peut entraîner tout manquement à l'une ou l'autre de ses règles.

Ce projet de règlement sera présenté pour adoption au cours de la séance ordinaire du conseil devant se tenir à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Lac-du-Cerf le lundi 12 décembre 2011, à 19 h.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement et en obtenir copie au bureau de la municipalité, situé au 19, chemin de l'Église à Lac-du-Cerf, du lundi au vendredi entre 13 h et 16 h.

DONNÉ à Lac-du-Cerf, ce 18^e jour de novembre 2011.

Jacinthe Valiquette, g.m.a.
secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Lac-du-Cerf certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 16 et 17 heures de l'après-midi, le 18^e jour de novembre 2011.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18 novembre 2011.

Jacinthe Valiquette, g.m.a.
secrétaire-trésorière/directrice générale.